

RECU Le 25 NOV. 2024

La ministre

Paris, le 2 1 NOV. 2024

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance de la correspondance que vous avez adressée au Premier ministre concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap dans votre circonscription. Vous m'avez également fait part de votre proposition de créer un corps statutaire pour les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH).

Particulièrement attentive à l'objet de votre intervention, je tiens à vous remercier pour votre contribution et à vous assurer de l'importance que j'attache aux bonnes conditions d'exercice de l'ensemble des personnels de l'éducation nationale dont les AESH font pleinement partie.

Au 1^{er} janvier 2024, la rémunération des AESH est ainsi revalorisée sous l'effet de plusieurs mesures.

Les AESH bénéficient depuis septembre 2021 d'une grille de rémunération étendue à 11 échelons sur 30 ans de carrière et instaurant une automaticité des avancements, ce qui n'était pas le cas auparavant.

Par ailleurs, les AESH référents, qui apportent aide et soutien à leurs collègues, bénéficient d'une indemnité de fonction qui a été augmentée pour atteindre 660 euros bruts annuels depuis le 1^{er} septembre 2023.

De plus, la rémunération mensuelle des AESH est augmentée depuis septembre 2023 d'environ 90 euros nets. À partir de cette date, les indices bruts de chacun des 11 échelons de leur grille de rémunération sont augmentés et une indemnité de fonction d'un montant annuel de 1 529 euros leur est allouée. Cette indemnité, cumulable avec l'indemnité de fonctions particulières allouée aux AESH référents, est versée mensuellement.

.../...

Monsieur André CHASSAIGNE Président du groupe de la Gauche démocrate et républicaine Député du Puy-de-Dôme 3, route des Trois ponts 63300 THIERS

110 rue de Grenelle 75357 Paris SP 07 Tél : 01 55 55 10 10

Référence à rappeler : BDC/2024017296/DI/LG

Enfin, soyez assuré que l'École pour tous constitue un enjeu fondamental d'équité du ministère. Elle vise également à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leur singularité et de leurs besoins éducatifs et pédagogiques particuliers.

En complément, je vous informe que j'ai transmis votre correspondance à Monsieur le recteur de l'académie de Clermont-Ferrand afin qu'il examine la situation que vous avez exposée et qu'il vous tienne directement informé de la suite qui pourra y être réservée

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Anne GENETET